

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 276

FÉVRIER 2017

SITE INTERNET

WWW.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter

mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du jeudi 16 février 2017 :

Étaient présents : M. CHAROLLAIS Daniel, M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, M. VENOT Gilles, M. GILOT Daniel, Mme HERNANDEZ Anne, M. LECUELLE Alain et Mme BOUCHARD Isabelle.

Absent : M. CHAINARD Daniel

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie

Actuellement, M. BARRAUX Bertrand, Agent communal, avec l'aide de Mme BOUCHARD Isabelle, effectue un mur en pierres sèches le long du terrain de pétanque.

Il interviendra ensuite sur la remise en état du mur situé à la Ruée, le long de la propriété de M. BARBET Pierre. M. Gilles VENOT a fait part de la nécessité de nettoyer les bassins et les abords de la lagune du Bourg.

Il a également répertorié les différentes voies communales nécessitant des travaux d'entretien : trous à reboucher. La commission voirie se réunira prochainement pour établir le programme de travaux 2017.

Communication

La cérémonie du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie sera célébrée le dimanche 19 mars à 9 heures 30 ; rendez-vous place de l'Eglise.

CCSCC

M. PARISE Alain a rendu compte des dernières activités de la CCSCC :

- suite à l'arrivée des six nouvelles communes, un appel d'offres complémentaire sera mis en place pour l'acquisition de matériel zéro phyto subventionné à 80 % par l'agence de l'eau.
- une formation portant sur la taille raisonnée sera dispensée aux agents communaux.
- les réunions relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vont reprendre progressivement : a été dernièrement examiné le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) définissant les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. Tous les comptes rendus des réunions sont consultables sur le site de la Communauté de Communes, rubrique PLUi et un registre destiné à recevoir les desideratas des administrés est disponible en mairie. Nous invitons les habitants de notre commune à participer à l'élaboration de ce projet qui engage l'aménagement de nos communes pour les deux prochaines décennies.
- le point a été fait sur l'état d'avancement du dossier « photovoltaïque » lors d'une réunion avec la Société CAP VERT ENERGIES et le SYDESL. La difficulté majeure réside dans le coût du raccordement de l'installation au réseau. Après une première diminution de la puissance envisagée de 6 MWh à 4.9 MWh, une seconde baisse sera proposée à l'étude en juin 2017, entre 3.5 et 4 MWh.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : commune et assainissement

ASSAINISSEMENT : le compte administratif 2016, conforme au compte de gestion du Percepteur de Buxy, fait apparaître un résultat excédentaire de 80 109.08 € sans les restes à réaliser (7 512.84 € en investissement et 72 596.24 € en exploitation) ; voir détail en fin de bulletin.

COMMUNE : le compte administratif 2016, conforme au compte de gestion du Percepteur de Buxy, fait apparaître un résultat excédentaire de 52 759.57 € sans les restes à réaliser (excédent de 95 106.61 € en fonctionnement et déficit de 42 347.04 € en investissement) ; voir détail en fin de bulletin.

Ces deux comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal a décidé d'affecter les résultats 2016 aux budgets primitifs 2017 comme suit :

Assainissement :	C/002 (report en section d'exploitation)	69 744.08 €
	C/001 (report en section d'investissement)	7 512.84 €
	C/1068 (affectation en réserve)	2 852.16 €
Commune :	C/002 (report en section de fonctionnement)	75 874.57 €
	C/1068 (affectation en réserve)	19 232.04 €
	C/001 (report en section d'investissement)	- 42 347.04 €

DETR

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été déposé auprès des services de la Préfecture pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école primaire : 6 ordinateurs, un ordinateur portable et un vidéoprojecteur..

MEDIATHEQUE DE SAINT DESERT

Dans le cadre d'une entente entre les deux communes, la bibliothèque de Bissey sous Cruchaud, gérée par des bénévoles, effectue régulièrement des échanges de livres avec celle de Saint-Désert.

De ce fait, la commune de Saint-Désert propose d'offrir la possibilité aux habitants de notre commune d'utiliser les services de leur médiathèque, récemment créée, moyennant une participation financière de 0.50 € par habitant et par an.

Après avoir pris connaissance de l'avis des bénévoles et compte tenu de la baisse de fréquentation de la bibliothèque, le conseil municipal a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette proposition.

LOCATION GRANGE

Suite à la mise en vente de la grange située à la Roche, Mme MOUTARDIER, propriétaire, a donné congé à la commune à la date du 31 mai 2017.

Le matériel communal entreposé dans cette grange ne pouvant pas être contenu dans l'atelier municipal, la location d'un autre bâtiment s'avère indispensable. Par conséquent, le conseil municipal a décidé d'accepter la proposition de M. Alain PARISE en prenant en location à compter du 1^{er} juin 2017 une partie d'un bâtiment lui appartenant, sise sur la parcelle cadastrée C 639, moyennant un loyer annuel de 400 euros.

Toutefois, le conseil municipal n'a pas souhaité retenir la demande formulée par le Comité des Fêtes qui consistait à louer l'ensemble de ce bâtiment, composé de deux granges séparées, et de mettre à disposition l'une d'elle au Comité des Fêtes contre l'absence de versement de subvention annuelle plus une somme restant à définir. (M. Alain PARISE n'a pas pris part au vote, 1 abstention et 7 voix contre).

CHEMIN DES BUIS

Une partie du chemin rural des Buis passe à proximité de la ferme de M. DUTARTE Serge.

M. DUTARTE Serge a sollicité le déplacement de la partie concernée de chemin sur les parcelles cadastrées A 184 et A 185 lui appartenant.

Après que cette demande ait été examinée sur le terrain par les membres de la commission « voirie », le conseil municipal a émis un avis favorable au projet de modification du tracé de ce sentier selon les conditions suivantes :

- Il sera fait appel à un géomètre expert pour l'élaboration du document d'arpentage ; les frais seront répartis à parts égales entre la commune et M. DUTARTE Serge.
- Ensuite, ce dossier sera soumis à enquête publique avant d'être à nouveau examiné par le conseil municipal pour décision définitive.

DIVERS

DÉCÈS

Mme DANGOIN née ASSELOT Claudine Marie est décédée le 26 décembre 2016 à son domicile. La municipalité adresse toutes ses condoléances à sa famille.

RÉCAPITULATIF ETAT CIVIL 2016

Naissances :

- MONOT Rose Lise 15 novembre 2016
- POULACHON Nathan 5 août 2016
- VARIOT Luca 13 mars 2016

Mariage :

- M. DELCAMBRE Pierre et Mme CHAINARD Emilie 27 août 2016

Décès :

- M. ALLORENT Robert 26 octobre 2016
- Mme ASSELOT Claudine veuve DANGOIN 26 décembre 2016
- Mme JUSSEAU Odile veuve DENIZOT 11 mai 2016
- Mme LOUDENOT Germaine veuve LAGARDE 3 février 2016
- M. PARISE René 20 octobre 2016
- M. QUOY Laurent 16 septembre 2016

POPULATION LÉGALE

La population légale de notre commune en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 s'élève à 351 habitants.

INSEE

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Onsrp), réalise du 1^{er} février au 29 avril 2017, une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

OBJETS TROUVES

Des trousseaux de clés sont toujours à la recherche de leur propriétaire. S'adresser en mairie.

PETITE ENFANCE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le service de la petite enfance de la Communauté de Communes propose régulièrement des contrats de travail à durée déterminée pour remplacer les agents titulaires suite à diverses indisponibilités (congrés annuels, arrêts de travail, maternité...) sur les sites suivants : BUXY, GRANGES et SAINT GENGOUX LE NATIONAL. Les personnes intéressées, titulaires d'un diplôme petite enfance ou animation, peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la Communauté de Communes, 3 chemin des Marbres à Buxy.

THEATRE

L'atelier théâtre de la Compagnie du Bonheur Vert qui répète régulièrement en salle communale tous les mercredis soirs représente en ce moment son nouveau spectacle : *Paroles de femmes, regard d'homme*. Les femmes d'aujourd'hui et d'hier veulent prendre le pouvoir, dénoncent le mépris qu'elles ressentent souvent dans le monde politique. Un homme, seul face à elles, va tenter le dialogue.

Après une première le 20 janvier dans le cadre du Festival de Théâtre amateur de Chagny, le groupe vous invite aux prochaines représentations :

Samedi 4 mars à 20h30 : Théâtre des Tilleuls à Saint Gengoux
Samedi 1^{er} avril à 20h30 : Maison du Terroir de Genouilly
Samedi 13 mai à 20h30 : Château de Pontus de Tyard à Bissy sur Fley

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les habitants de Bissey qui nous ont montré tant de gentillesse lors de notre pot du 8 janvier dernier, ainsi qu'à tous ceux qui nous ont contactés pour nous exprimer leur sympathie. Sachez que nous n'oublierons jamais la Bourgogne et qu'elle restera à jamais dans un coin de nos cœurs. Pour ceux qui voudraient visiter les Hauts de France (et plus précisément le Nord Pas de Calais), vous pourrez nous joindre et ainsi bénéficier de guides touristiques performants, agréables, cultivés et GRATUITS

Guy et Joël WATTELET-DEROME
31 rue du Bachelin
62500 SAINT OMER

e-mail : wattelet.derome@orange.fr

Bissey sous Cruchaud La Printanière



Marche - VTT

Dimanche 19 mars 2017



VTT

8h-12h → 30 km = 4,50 €
40 km = 5,00 €

NOUVEAUX CIRCUITS !

Marche

7 km = 4,00 € } ← 8h-14h30
11-15 km = 4,50 € } ← 8h-14h00
22 km = 5,00 €



Ravit. sur circuits
Assiette surprise à l'arrivée

03 20 03 33



Prévoir son gobelet ou disponible au départ : 1 €

Préparation militaire

18 au 28 avril 2017

A DIJON

STAGE DECOUVERTE DE L'ARMEE DE L'AIR

VOUS AVEZ ENTRE 16 ANS ET 30 ANS

VOUS ETES PLUTÔT SPORTIF (VE) ET EN BONNE SANTE

CANDIDATEZ à CIRFABOURGOGNE@ORANGE.R ou au 03 80 11 23 35

ETRE VOLONTAIRE

NATIONALITE FRANCAISE

RENCENSEMENT OU JDC

STAGE GRATUIT

**Hébergement (Internat), restauration
et habillement pris en charge
par l'armée de l'air.**

CIRFA ARMEE DE L'AIR



cirfabourgogne@orange.fr

COMMUNE DE BISSEY SOUS CRUCHAUD - CA 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	réalisé 2016
Repas scolaires	9 000,00	7 421,07
Eau	750,00	751,49
Electricité	5 200,00	4 534,57
Combustible	7 000,00	8 286,19
Carburant	3 000,00	2 493,04
Fleurissement	1 500,00	291,50
Fournitures d'entretien	1 000,00	845,95
Fournitures de petit équipement	6 500,00	9 114,04
Fournitures voirie (matériaux-transport-enrobé à froid-panneaux)	3 500,00	2 199,19
Vêtements de travail (chaussures sécurité - blouses)	250,00	1 242,94
Fournitures administratives	1 000,00	915,83
Livres pour la bibliothèque	650,00	0,00
Fournitures scolaires	2 200,00	2 455,76
Locations immobilières (atelier + grange)	4 500,00	4 379,16
Locations mobilières (photocopieurs mairie et école)	2 600,00	1 871,12
Charges locatives (remb. Taxes OM + eau/électricité)	400,00	368,95
Entretien de bâtiments publics (parafoudre - église - école)	1 000,00	2 151,00
Entretien autres bâtiments (logements)	1 000,00	1 015,28
Entretien voirie - point à temps et curage fossés	9 000,00	6 773,52
Entretien des réseaux	1 000,00	0,00
Entretien matériel roulant	4 000,00	10 832,72
Entretien autres biens mobiliers (chaudière - barrières bois)	1 500,00	1 447,20
Maintenance (photocopieur - Informatique - ascenseur)	5 200,00	5 625,00
Prime d'assurance	4 150,00	4 113,28
Documentation générale (urbanisme pratique+la vie communale)	700,00	693,40
Indemnité comptable	500,00	336,25
Clé électronique	50,00	48,00
Transport piscine	1 000,00	630,98
Publications (annonce JSL)	500,00	107,00
Fêtes et cérémonies	3 500,00	1 538,48
Annonces (référencement commune annuelle)	210,00	204,00
Frais déplacement personnel communal	100,00	25,90
Frais d'affranchissement	600,00	326,80
Frais de télécommunications	2 600,00	2 490,60
Service bancaire TIPI + frais emprunt	20,00	15,56
Cotisations (e-bourgogne/SPA/ATD/ATESAT/RGV/RS/AMSL)	1 600,00	1 279,28
NAP + RPI	25 000,00	11 468,28
Taxe foncière	2 100,00	2 052,00
Charges à caractère général	114 380,00	100 345,33
Cotisations CDG et CNFPT	1 300,00	1 146,05
Autres impôts : URSSAF	200,00	183,00
Rémunération personnel titulaire	55 000,00	54 257,48
Rémunération personnel non titulaire	2 747,00	2 062,39
Autre personnel extérieur	30 000,00	30 346,09
Agent recenseur	0,00	726,40
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	7 000,00	7 242,01
Cotisations à l'URSSAF	15 000,00	11 046,00
Cotisations caisses de retraite	15 000,00	13 645,08
Cotisations ASSEDIC	500,00	642,00
Assurance du personnel	3 900,00	3 857,68
FNCSFT	600,00	568,00
Cotisation MNT + CNAS	1 000,00	910,35
Médecine du travail	200,00	107,16
Formations NAP	200,00	300,00
Charges de personnel	132 647,00	127 039,69
Dépenses imprévues	1 313,00	

Virement section d'investissement	68 500,00	
Dotations aux amortissements	1 817,00	1 816,80
Indemnités élus	12 000,00	11 895,66
Cotisations retraite élus	480,00	486,00
Service incendie	10 061,00	10 061,00
Contributions organismes de regroupement :	15 000,00	
* SIGEM		11 775,87
* SYDESL		1 303,63
Autres dépenses obligatoires (vaisselle comité - piscine - Buxy)	1 500,00	1 259,80
Subvention CCAS	1 000,00	1 000,00
Subventions	2 000,00	1 885,00
Autres charges de gestion courante	42 041,00	39 666,96
Charges financières (Intérêts des emprunts)	11 262,00	11 261,71
Titres annulés	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	371 960,00	280 130,49

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	réalisé 2016
Excédent antérieur	61 634	
Remboursement traitements agents	13 500	13 669,36
Concessions cimetière	200,00	753,34
Redevance occupation du domaine public ERDF ORANGE	1 100,00	1 081,21
Cantine - garderie - transport scolaire	10 000,00	7 010,71
Remboursement autres redevables (chauffage)	200,00	200,00
Autres produits divers (vaisselle)	300,00	271,70
Contributions directes	108 256,00	106 755,00
Attribution de compensation (CCSCC)	37 572,00	37 572,93
Taxe sur les pylônes électriques	31 528,00	31 528,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	8 500,00	9 698,15
Dotations forfaitaire	32 763,00	32 763,00
Dotations solidarité rurale	9 508,00	9 508,00
Dotations de péréquation	3 060,00	3 060,00
Dotations aux élus locaux	2 815,00	2 895,00
Fonds amorçage NAP	1 000,00	1 250,00
Subventions du département (transport scolaire)	1 000,00	953,56
Participations diverses	11 100,00	
* Moroges : cantine		6 022,80
* Moroges : NAP		2 697,18
* Culles les Roches : location mini bus et CNAS		531,08
* CCSCC : location mini bus		318,50
* Rugby : location mini bus		2 269,69
* CAF : prestations ALSH		3 551,77
* FIPHFP : remb. chaussures sécurité		901,00
Compensation spécifique TP	4,00	4,00
FDTP	6 000,00	6 168,00
Compensation TF	5 949,00	5 949,00
Compensation TH	1 784,00	1 784,00
Dotations de recensement	747,00	747,00
Frais Elections	0,00	149,26
Revenu des immeubles	21 000,00	20 499,82
Charges locatives	1 500,00	1 568,36
Remboursement cotisation CIGAC	0,00	43,66
Produits exceptionnels	940,00	
* GROUPAMA : sinistre barrières		937,20
* vente tables		490,00
TOTAL DES RECETTES	371 960,00	313 602,28

commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

Investissements réalisés en 2016

dépenses

Remboursement des emprunts	35 444,17
Travaux mairie	
* débord toiture	5 646,00
* pignon	17 784,00
* locaux mairie	30 164,94
Travaux église	
* fenêtres	6 232,56
* grilles	29 366,00
Voirie	21 846,80
Echafaudage	2 019,20
Tables salle communale	2 836,80

TOTAL 151 340,47

recettes

RAR

Affectation du résultat 2015	42 302,03	
FCTVA (récupération TVA sur Investissements 2015)	25 869,00	
Amortissements	1 816,80	
Subvention exceptionnelle travaux église	12 375,00	
Subvention exceptionnelle travaux mairie	4 464,63	
Subvention exceptionnelle travaux mairie		9 160
PIIC 2014 voirie	2 141,00	
PIIC 2015 voirie	2 063,00	
Subvention Association des 4 clochers	3 500,00	
Solde DETR 2013 (rue E. Gauthey)	1 384,00	
Acompte DETR 2014 (travaux mairie)	2 055,00	4 795
Amendes de Police (rue E. Gauthey)	5 470,00	
Amendes de Police (radar pédagogique)	398,00	
Subvention CD "Intempéries"	19 500,00	
Subvention CD réfection voie romaine	2 800,00	1 200
Subvention DRAC Eglise (grilles)		7 320
Subvention CD Eglise (grilles)	1 495,00	640

TOTAL 127 633,46 23 115

Commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD
Résultat de l'exercice 2016

Section de fonctionnement

Recettes	313 602.28 €
Dépenses	280 130.49 €
Excédent	33 471.79 €
Excédent antérieur	61 634.82 €
Résultat cumulé	95 106.61 €

Section d'investissement

Recettes	127 633.46 €
Dépenses	151 340.47 €
Déficit	- 23 707.01 €
Déficit antérieur	- 18 640.03 €
Résultat cumulé	- 42 347.04 €

Résultat de l'exercice 2016 sans les RAR

$$95\ 106.61 - 42\ 347.04 = 52\ 759.57\ €$$

Restes à réaliser

Recettes	23 115 €	
• Fonds parlementaires	9 160 €	
• DETR 2014	4 795 €	
• CD voirie	1 200 €	
• DRAC Eglise	7 320 €	
• CD Eglise	640 €	

Avec les RAR :

Résultat d'investissement :	$- 42\ 347.04 + 23\ 115.00 = - 19\ 232.04\ €$
Résultat global :	$52\ 759.57 + 23\ 115.00 = 75\ 874.57\ €$

Affectation du résultat

C/002	FR	75 874.57 €
C/001	ID	42 347.04 €
C/1068	IR	19 232.04 €

Commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

Assainissement : compte Administratif 2016

Dépenses d'investissement

Remboursement des emprunts (capital)	3 785,84 €
Amortissement	3 570,60 €
TOTAL	7 356,44 €

Recettes d'investissement

Amortissement	6 821,00 €
FCTVA	1 493,00 €
TOTAL	8 314,00 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2016

8314 - 7356,44 = 957,56 € sans les RAR
RAR dépenses = 20 000 € et RAR recettes = 9 635 €
soit un résultat avec RAR de - 9407,44 €

Résultat d'investissement cumulé

sans RAR : 957,56 + 6 555,28 (excédent 2015) = 7 512,84 €
avec RAR : - 9 407,44 + 6 555,28 (excédent 2015) = - 2 852,16 €

Dépenses de fonctionnement

Assistance technique	137,00 €
Redevance agence de l'Eau	1 302,00 €
ICNE	-25,29 €
Remboursement des emprunts (intérêts)	1 864,64 €
Amortissement	6 821,00 €
TOTAL	10 099,35 €

Recettes de fonctionnement

Redevances assainissement	15 120,84 €
Amortissement	3 570,60 €
TOTAL	18 700,44 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

18 700,44 - 10 099,35 = 8 601,09 €

Résultat de fonctionnement cumulé

8 601,09 + 63 995,15 (excédent 2015) = 72 596,24 €

Résultat final sans RAR : 72 596,24 + 7 512,84 = 80 109,08 €

Résultat final avec RAR : 72 596,24 - 2 852,16 = 69 744,08 €

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Ruée (vers la Pompe)	11 et 12 mars 2017
Place de la Liberté	18 et 19 mars 2017
La Roche	25 et 26 mars 2017
Cruchaud (croix)	1 et 2 avril 2017
La Brosse	8 et 9 avril 2017
Meruges	15 et 16 avril 2017
La Chapelle Saint Benoit	22 et 23 avril 2017
La Combe	29 et 30 avril 2017

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

L'entretien régulier d'un cours d'eau

Qu'est-ce que l'entretien régulier ?

L'entretien régulier, précisé par le Code de l'Environnement, correspond à :

- l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non,
- l'élagage ou le recépage de la végétation des rives,
- le faucardage localisé.

Cet entretien, lorsqu'il est réalisé par le propriétaire riverain, n'est pas soumis à procédure préalable au titre de la police de l'eau.

Objectif

L'objectif de l'entretien régulier est de permettre le libre écoulement des eaux tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

En règle générale, il faut enlever les embâcles qui :

- obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages,
 - ralentissent le courant et favorisent l'envasement sur un linéaire important,
 - peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, chaussées de moulins...),
 - provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.
- L'élagage des branches basses de la ripisylve a pour objectif de ne pas freiner l'écoulement des eaux mais aussi d'apporter de la lumière au niveau du cours d'eau.

Qui effectue l'entretien régulier ?

- Le propriétaire riverain est responsable de l'entretien régulier du cours d'eau.
- Les collectivités locales, en particulier les différents syndicats intercommunaux d'aménagement de bassins versants, peuvent intervenir dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien (généralement après une procédure de déclaration d'intérêt général).
- Les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, dans certains cas.

Cet entretien, s'il est fait régulièrement, suffit dans la plupart des cas à assurer le libre écoulement des eaux sans perturber le milieu naturel.



Comment est réalisé l'entretien régulier ?

- La gestion des embâcles peut se faire manuellement à partir du lit du cours d'eau ou à l'aide d'engins à partir de la berge. L'intervention sur cours d'eau pour éliminer les embâcles gênant l'écoulement est autorisée sans signalement à la DDT, sauf s'il y a intervention mécanique dans le lit mineur.

POURQUOI LES ENLEVER ?

- Perturbation des écoulements.
- Nuisibles s'il s'agit de déchets.
- Aggravation des phénomènes d'érosion.

INTÉRÊT DE LES CONSERVER

Ils peuvent constituer des lieux de refuge et de vie pour la faune.

- Laisser pousser les arbres et arbustes en bordure du cours d'eau et conserver les arbres remarquables et arbres morts, sauf s'ils présentent un danger pour les biens ou les personnes.

L'entretien, s'il est fait régulièrement, suffit dans la plupart des cas à assurer le libre écoulement des eaux sans perturber le milieu naturel.

• L'élagage peut se faire à partir du cours d'eau, mais il est préférable qu'il s'opère à partir de la berge lorsque cela est possible. Le recépage des arbres est possible. Il est toutefois conseillé de conserver une alternance de zones d'ombre et de lumière ainsi que la végétation dans les zones d'érosion.

• La gestion des atterrissements : Il est possible d'enlever des atterrissements localisés, fixés par la végétation, lorsqu'ils constituent un obstacle à l'écoulement des eaux (sous une arche de pont, par exemple). Les interventions pourront se limiter à l'enlèvement de la partie située au dessus du niveau de basses eaux. Il convient en parallèle d'en limiter la cause par des mesures adaptées de gestion des berges. Toute intervention allant au-delà conduit à une modification du lit du cours d'eau et relève d'une procédure préalable.



POURQUOI LES ENLEVER ?	INTÉRÊT DE LES CONSERVER
<ul style="list-style-type: none"> - Pour conserver une capacité d'écoulement au droit des ouvrages. - Pour limiter la divagation excessive générant d'importantes érosions de berges. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ils peuvent constituer des habitats particuliers pour la faune et la flore. - Laisser à la rivière son travail de charriage de matériaux.

Quelles précautions prendre ?

En cas de travaux risquant la mise en suspension de matière dans le cours d'eau, il convient de mettre en place des dispositifs de rétention (botte de paille par exemple) et de prévenir les riverains à l'aval dont les activités peuvent être impactées par ces matières en suspension.

Attention à la dissémination des espèces invasives (ambrosie, renouée du Japon, jussie) : les matériaux extraits contaminés nécessitent un traitement particulier (prendre contact avec la DDT).

A ÉVITER	INTERDIT
La coupe à blanc de la ripisylve.	Le désherbage chimique dans le cours d'eau et sur les berges (ZNT).
Le broyage systématique de la végétation.	Le dessouchage.
L'enlèvement d'atterrissements localisés, non fixés par la végétation.	Toute intervention dépassant le cadre de l'entretien et faite sans procédure administrative.

Quand intervenir ?

Il faut intervenir lors des périodes les moins impactantes pour la faune et la flore, que ce soit au niveau piscicole (période de migration et de frai) ou au niveau de l'avifaune (nidification, élevage des jeunes oiseaux...).

La période automne-hiver est la plus propice aux travaux sur la ripisylve. Quant à l'enlèvement des atterrissements localisés, la période propice est l'étiage.

Les interventions à partir du lit mineur doivent être effectuées de préférence :

- du 1^{er} août au 31 septembre pour les cours d'eau de 1^{re} catégorie piscicole
- du 1^{er} octobre au 28 février pour les cours d'eau de 2^{de} catégorie piscicole

Les entretiens à partir de la berge peuvent se faire entre le 1^{er} septembre et le 31 mars.

assurer le libre écoulement des eaux sans perturber le milieu naturel.